



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> bis session, Genève, 30 mai 2016

GB.326bis/PFA/PV

Section du programme, du budget et de l'administration  
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

### Procès-verbal des travaux de la Section du programme, du budget et de l'administration lors de la 326<sup>e</sup> bis session (mai 2016) du Conseil d'administration

#### Première question à l'ordre du jour

#### Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (GB.326bis/PFA/1)

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 30 mai 2016, sous la présidence de la Présidente du Conseil d'administration, M. Cortebeek étant le porte-parole des travailleurs et M. Mdwaba celui des employeurs.
2. *Un représentant du Directeur général* (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015. Il confirme que le bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin s'est réuni le 17 mai 2016 et a adopté les états financiers du centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015, états financiers qui ont été consolidés avec ceux de l'OIT.
3. Les états financiers à usage général (états I à IV) ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, et portent sur l'activité financière de toute l'année écoulée. En revanche, l'état V-A porte sur les résultats budgétaires du Bureau pour l'exercice biennal selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier. Un rapprochement entre les résultats figurant dans l'état II et l'état V-A est présenté dans la note 24.
4. La valeur des actifs nets consolidés de l'Organisation a diminué d'environ 91 millions de dollars des Etats-Unis au cours des douze derniers mois, principalement en raison de l'augmentation des charges au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. L'excédent budgétaire de quelque 11,1 millions de dollars E.-U. découle en grande partie du

fait que les projections en matière d'inflation ne se sont pas vérifiées. Les montants reçus au titre des contributions fixées pour les Etats Membres ont été inférieurs de 10,5 millions de dollars E.-U. aux recettes inscrites au budget pour la période biennale. L'excédent budgétaire de 11,1 millions de dollars E.-U. a donc été largement absorbé par les arriérés de contributions et par le remboursement obligatoire du déficit de la période précédente d'un montant de 16,8 millions de dollars E.-U. Les résultats pour la période biennale 2014-15 font apparaître par rapport au budget un déficit net de 16,2 millions de dollars E.-U. qui a été couvert par le Fonds de roulement puis remboursé quand les arriérés de contributions ont été reçus pendant les premiers mois de 2016. En résumé, le fonds de roulement et la situation de liquidité de l'Organisation restent solides.

5. S'agissant du rapport détaillé présenté au Conseil d'administration par le Commissaire aux comptes, l'intervenant indique que le Bureau a accepté l'ensemble des recommandations qui lui ont été faites et qu'il a commencé à en mettre en œuvre un certain nombre.
6. M<sup>me</sup> McMahon, *Vérificatrice générale adjointe du Canada*, présente le rapport du Commissaire aux comptes et les résultats de la vérification des comptes de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015. Les états financiers ont été présentés de façon fidèle et conforme aux normes IPSAS, raison pour laquelle le Commissaire aux comptes les a approuvés sans réserve. En outre, le Commissaire aux comptes a constaté que les principales estimations faites par la direction étaient raisonnables. S'agissant de l'assurance-maladie, il reste encore à remédier aux faiblesses significatives du contrôle interne. Pour faire face aux charges qui lui incombent au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, l'OIT est encouragée à mettre en œuvre les mesures de rationalisation recommandées par le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service. Le Commissaire aux comptes a également examiné la manière dont les mesures de gestion des risques ont été définies et mises en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, et il a observé que l'OIT avait adopté une approche progressive pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques. Il l'encourage à profiter de cet élan pour compléter les registres de risques, les évaluer et relier les difficultés recensées aux risques figurant dans le registre de l'Organisation.
7. En outre, étant donné que le Vérificateur général du Canada arrive à la dernière année de son mandat en tant que Commissaire aux comptes, son équipe a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses précédentes recommandations. Dans le domaine de la gouvernance, les problèmes relevés en 2013 ont été pris en compte, il y a eu une amélioration de la transparence et le Commissaire aux comptes était satisfait du système de gouvernance mis en place pour les travaux de rénovation en cours au siège de l'OIT. Dans le domaine des ressources humaines, le Commissaire aux comptes a constaté des progrès dans l'évaluation des résultats de la formation au niveau de l'Organisation, et il a considéré que la politique de mobilité et l'outil Profil de l'employé étaient utiles pour la planification de la relève. Il continue d'encourager la mise au point de plans de relève pour pourvoir les postes clés.
8. Parmi les avantages de la conversion aux normes IPSAS, on compte un meilleur respect des délais pour la présentation des rapports financiers, en particulier pour le Centre de Turin, la cohérence de la présentation des résultats au sein du système des Nations Unies, et le fait que l'on dispose de meilleures informations en matière de coûts qui peuvent servir à démontrer la transparence et la responsabilisation.
9. S'exprimant au nom du Conseil d'administration, la *Présidente* remercie le Vérificateur général du Canada ainsi que son équipe pour l'excellent travail qu'il a réalisé pendant les huit années de son mandat en tant que Commissaire aux comptes de l'OIT.
10. M<sup>me</sup> Malik, *présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)*, rend compte de l'examen des états financiers pour l'exercice 2015 effectué par le comité ainsi que du

rapport du Commissaire aux comptes, en précisant que toutes les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme.

11. Ayant reçu des réponses satisfaisantes de la part tant du Bureau que du Commissaire aux comptes au sujet des différents points qui nécessitaient des précisions de nature technique, le comité n'a aucun problème comptable à porter à l'attention du Conseil d'administration. Ayant constaté avec satisfaction que la partie introductive du rapport était plus analytique et salué la lisibilité accrue des états financiers, il encourage le Bureau à en présenter un bref résumé aux parties prenantes.
12. Les charges non provisionnées à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service sont telles qu'elles continuent de grever les actifs nets de l'Organisation. Le comité recommande à nouveau de provisionner ces charges et encourage le Bureau à réfléchir plus avant à d'autres possibilités de réduire les coûts, en optant par exemple pour une gestion par un tiers ou en recherchant des synergies avec d'autres régimes d'assurance autonomes basés à Genève. Il se félicite que le BIT ait donné suite aux recommandations du bureau de l'Auditeur interne relatives au contrôle interne des demandes présentées à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS).
13. Le comité note qu'une nouvelle répartition des actifs des portefeuilles de placements de l'Organisation a été effectuée et qu'une surveillance constante s'impose pour limiter les risques financiers. A l'issue de l'examen qu'il en a fait et des discussions qu'il a eues avec le Commissaire aux comptes, il constate avec satisfaction que les risques mentionnés dans le plan d'audit 2015 ont été gérés de façon satisfaisante. Il s'associe aux recommandations du Commissaire aux comptes en ce qui concerne le processus de gestion des risques et suivra la mise en œuvre du plan.
14. Le comité se félicite que le Bureau soit resté mesuré dans son approche concernant l'inclusion d'une déclaration relative au contrôle interne, dont il est attendu qu'elle renforce encore la responsabilisation et l'intégrité internes. Le Bureau devrait cependant accélérer le suivi des recommandations que le Commissaire aux comptes avait précédemment soumises au Conseil d'administration.
15. Enfin, l'intervenante note que le Bureau est une nouvelle fois parvenu à obtenir une approbation sans réserve, à laquelle le comité souscrit.
16. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* note avec satisfaction que le Commissaire aux comptes a approuvé sans réserve les états financiers consolidés pour l'exercice 2015 conformément aux normes IPSAS.
17. Il est important que le BIT continue de participer au groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service. Le groupe des travailleurs attend avec intérêt le rapport sur la question qui sera présenté à la session de mars 2017 du Conseil d'administration et rappelle qu'il s'attend à ce que la gouvernance consulte le Syndicat du personnel avant qu'une décision, quelle qu'elle soit, soit prise à cet égard. Pour ce qui est de la CAPS, des mesures devront être prises pour que les demandes de paiement soient honorées sans retard et pour éviter les fraudes.
18. Le groupe des travailleurs a pris connaissance avec intérêt du suivi apporté par le Bureau aux recommandations précédentes et il invite ce dernier à continuer d'améliorer la gestion des risques et à mettre en place un large processus de planification de la relève.
19. *Le porte-parole du groupe des employeurs*, notant que les états financiers ont été simplifiés et qu'ils ont été une nouvelle fois approuvés sans réserve par le Commissaire aux comptes, félicite l'Organisation qui a su se conformer aux normes IPSAS ces quatre dernières années.

20. Les informations concernant la CAPS sont particulièrement préoccupantes. Le Bureau devrait être plus prompt à mettre en place les contrôles internes requis et à assurer la supervision des paiements, et il devrait faire du suivi de cette question une priorité. L'orateur remercie le Vérificateur général du Canada et la présidente du CCCI pour avoir attiré l'attention sur l'augmentation des charges non provisionnées au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, et dit attendre avec intérêt d'être tenu au courant des discussions au sein du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies.
21. Pour finir, le groupe des employeurs note avec satisfaction les mesures prises par le Bureau en ce qui concerne la gestion des risques institutionnels et l'encouragement à prendre les mesures supplémentaires recommandées dans le rapport du Commissaire aux comptes.
22. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, une représentante du gouvernement du Zimbabwe se félicite au nom de son groupe du contenu du rapport et convient que les charges au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service devraient être provisionnées.
23. *S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)*, un représentant du gouvernement des États-Unis d'Amérique se félicite que le Commissaire aux comptes se soit déclaré globalement satisfait du suivi que le Bureau a donné aux précédents rapports et qu'il ait été en mesure d'approuver sans réserve les états financiers. L'orateur est également satisfait de noter que le BIT s'est parfaitement conformé aux normes IPSAS pour cette quatrième année consécutive et que les états financiers ont été simplifiés. Il salue l'évaluation globalement positive du CCCI.
24. Le groupe des PIEM souhaite remercier le bureau du Vérificateur général du Canada pour avoir exercé la fonction de Commissaire aux comptes de l'OIT pendant deux mandats consécutifs.
25. Pour conclure, le groupe des PIEM appuie le projet de décision.

### **Décision**

26. ***Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.***

(Document GB.326bis/PFA/1, paragraphe 4.)

Genève, le 30 mai 2016